

3. Le montant approximatif des allocations de formation reçues par les cultivateurs qui ont suivi des cours de gestion en agriculture pendant ces quatre dernières années, est le suivant:

	Estimation du montant des allocations Cours de gestion agricole	Cours de gestion en agriculture de l'Ontario
1967-1968	729,600	224,400
1968-1969	227,200	161,600
1969-1970	486,400	165,000
1970-1971	1,298,600	28,000

LES GRAINS

Question n° 1492—**M. McIntosh:**

Quels montants totaux ont été imputés sur les ventes de céréales au cours de la campagne agricole de 1969-1970 pour les catégories de frais qui suivent: a) frais de changement de destination, b) frais d'entreposage, c) frais d'arrêt pour les céréales expédiées aux élévateurs du gouvernement, d) frais de nettoyage et de triage, e) frais d'entreposage versés à chaque société d'élévateurs, f) frais de transport ou d'expédition de céréales à chaque compagnie de chemin de fer, g) autres frais administratifs?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de tutelle de la Commission canadienne du blé): Les montants suivants ont été imputés sur les livraisons de céréales à la Commission canadienne du blé au cours de la campagne agricole 1969-1970.

a) Frais de changement de destination				
Blé	Blé dur	Avoine	Orge	
\$ 16,710.52	—	—	—	
b) Frais d'entreposage	—	—	—	
\$ 362.41	—	—	—	
c) Frais d'arrêt	—	—	\$ 367.22	
\$ 18,857.30	—	—		
d) Frais de nettoyage et de triage				
La Commission achète du producteur les boisseaux nets de céréales après le nettoyage et le triage et n'a donc pas de relevé pour ces comptes.				
e) Frais d'entreposage:				
Élévateurs de campagne				
Blé	Blé dur	Avoine	Orge	
\$11,766,769.07	\$1,031,361.50	\$870,728.75	\$3,616,834.34	
Élévateurs de gares				
\$ 1,195,416.62	\$ 894,238.20	\$313,196.23	\$ 948,039.06	
Stocks en moulins				
\$ 154,535.40	\$ 39,560.40	—	—	
f) Frais de transport				
Les frais de transport sont déduits au producteur par les agents de la CCB en ce qui concerne les entreprises commerciales privées qui paient directement les compagnies de chemin de fer, et ces montants n'apparaissent pas dans les comptes de la CCB.				
g) Frais administratifs				
\$ 1,813,002.00	\$ 196,929.00	\$142,013.00	\$1,292,996.00	

L'IMPRESSION ET LA VENTE DE TIMBRES-POSTE

Question n° 1501—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Quel a été, au cours de l'exercice financier de 1970-1971, le montant total payé à la *British American Bank Note Company Limited* et à la *Canadian Bank Note Company Limited* pour l'impression de timbres-poste?

2. Quel a été, au cours de la même période, le montant total payé en commissions sur la vente de timbres-poste aux différents maîtres de poste du pays?

3. Quel a été le montant total des ventes de timbres-poste au public au cours de la même période?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): 1. *British American Bank Note Co.*, \$719,577; *Canadian Bank Note Co.*, \$489,301; *Ashton-Potter Ltd.*, Toronto, \$158,179.

2. En général, les maîtres de poste ne touchent pas des commissions mais un traitement. Dans le cas des maîtres de poste des bureaux auxiliaires (qui dirigent de petits bureaux en plus d'avoir un commerce), une partie de leur rémunération totale est fonction de la vente des timbres-poste et des entiers postaux. En 1970-1971, le montant de ces commissions est de \$826,798.70.

[L'hon. M. Lang.]

3. \$135,322,180, y compris la vente d'entiers postaux comme les enveloppes et les cartes postales.

*LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LA VENTE D'ORGE DE PROVENDE

Question n° 1507—**L'hon. M. Ricard:**

Du 1^{er} mars 1970 au 1^{er} mars 1971, a) combien d'orge de provenance la Commission canadienne du blé a-t-elle vendue sur le marché de l'exportation et à quel prix, b) combien en a-t-elle vendu sur le marché québécois?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, pour des raisons d'éthique commerciale, la Commission canadienne du blé n'a pas l'habitude de divulguer les prix auxquels des quantités données de céréales ont été vendues.

[Français]

LE TRAITEMENT DES COMMISSAIRES AU RECENSEMENT

Question n° 1517—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Quel est le montant qui sera payé en salaire fixe pour chacun des commissaires responsables du recensement?